

Le très hon. M. St-Laurent: Nous pourrions peut-être appeler l'article 79 qui figure à la page 25 du *Feuilleton*.

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

"INTERPROVINCIAL PIPE LINE COMPANY"

M. W. A. Robinson (Simcoe-Est) propose la 2e lecture du bill n° 238 (émanant du Sénat) tendant à instituer en corporation la *International Pipe Line Company*.

M. Young: Je propose le renvoi du débat à une séance ultérieure.

Le très hon. M. St-Laurent: C'est très bien, car s'il doit y avoir discussion, nous n'avons pas le temps de l'entreprendre maintenant. Il est probablement six heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à sept heures et demie.)

Reprise de la séance

L'hon. M. Garson: Avec la permission de la Chambre, je ferai une déclaration.

(La permission est accordée.)

POURSUITES INTENTÉES CONTRE FREDA LINTON

RETRAIT DES ACCUSATIONS

L'hon. Stuart A. Garson (ministre de la Justice): Nous savons tous que Mlle Freda Linton s'est dernièrement constituée prisonnière afin de répondre à des accusations formulées contre elle aux termes de la loi des secrets officiels en 1946 au moment où on avait également porté des accusations contre d'autres personnes impliquées dans l'affaire d'espionnage. Elle ne s'était pas sitôt constituée prisonnière que nous avons prié deux éminents juristes, l'honorable Philippe Brais, c.r., de Montréal, et Me John R. Cartwright, K.C., de Toronto, de représenter la couronne dans les poursuites dirigées contre elle.

Ayant étudié soigneusement cette affaire, ces deux avocats m'ont fait savoir que les témoignages dont on dispose en ce moment ne suffisent pas à motiver les poursuites engagées contre elle par la couronne et qu'en l'occurrence il vaut mieux retirer la plainte. Ayant demandé à ces messieurs de me faire parvenir leurs opinions par écrit et signées, je viens de recevoir ces avis. Il y en a deux, un pour chacun d'entre eux. Nous avons donc retiré les accusations qui pesaient contre l'accusée.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

COMPAGNIE DES IMPRIMEURS DU "GLOBE"

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le 26 avril, sur la

[M. Knowles.]

motion de M. Graydon proposant la 3e lecture du bill n° 25, concernant la Compagnie des Imprimeurs du *Globe*.

M. F. P. Whitman (Mount-Royal): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est de mon devoir de m'opposer à l'adoption de ce bill. J'en ai suivi l'examen avec intérêt à la Chambre et au comité, et je me demande s'il est aussi inoffensif que l'a prétendu le représentant de Peel (M. Graydon). La mesure semble majorer de \$30,000 à \$100,000 la valeur annuelle des biens-fonds. Je ne suis pas certain que ce bill soit avantageux pour les Canadiens en général, encore moins pour les citoyens de Toronto. Pour ces motifs, je proteste publiquement contre l'adoption de ce projet de loi. Alors même qu'il ne s'agirait que de l'adoption d'une mesure qui permettrait au parti conservateur de se procurer des fonds pour les élections, je protesterais contre son passage et n'en approuverais pas du tout l'adoption. Je n'ai encore entendu aucune raison de nature à me convaincre qu'on devrait permettre le passage de ce projet de loi. Si le *Globe and Mail* avait une valeur annuelle de \$30,000 à \$100,000 et voulait la céder afin que la Compagnie des Imprimeurs du *Globe* fût en mesure d'y recourir, je serais en faveur du projet de loi. Mais je n'y vois rien qui indique que le *Globe and Mail*, ni aucune autre société, abandonnera ses droits à une évaluation annuelle de \$100,000. Je ne crois pas que mes protestations aient le poids qu'elles devraient avoir, mais je tiens à m'élever contre l'adoption du projet de loi. Je ne qualifierai pas cette mesure d'inique, car d'autres à la Chambre ou en dehors de la Chambre l'ont ainsi qualifiée, mais je tiens à dire que je ne suis pas en faveur de la mesure.

M. l'Orateur: La Chambre adopte-t-elle la motion?

M. Knowles: Sur division.

(La motion est adoptée sur division; le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

Bill n° 191, intitulé: loi pour faire droit à Robert William Goudie.—M. Winkler.

Bill n° 192, intitulé: loi pour faire droit à Nancy Catherine Harrison Moore.—M. Winkler.

Bill n° 193, intitulé: loi pour faire droit à Claire Wiseman Grynberg.—M. Winkler.

Bill n° 194, intitulé: loi pour faire droit à Clare Breitman Elias.—M. Winkler.

Bill n° 195, intitulé: loi pour faire droit à Lillian Florence Katherine Kaye Kulik.—M. Winkler.